

28 AVRIL 2008



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 28 avril 2008 à 17 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** était absent de son siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2008-04-217 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 28 avril 2008
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2008-04-218 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 7 avril 2008

28 AVRIL 2008

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2008-04-219 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée de membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 8 avril 2008

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

2008-04-220 4.1 Conseil national d'administration de la Fédération Canadienne des Municipalités : formulaire de consentement

2008-04-221 4.2 Participation à des activités dans le cadre du tourisme et du développement économique de la Ville de Bromont

2008-04-222 4.3 Renouvellement de l'adhésion au Réseau Québécois de Villes et Villages en santé

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENTS

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

7.2 TRAVAUX PUBLICS

2008-04-223 7.2.1 Adjudication d'un contrat pour la réfection de la rue Frontenac

2008-04-224 7.2.2 Adjudication d'un contrat pour le marquage de la chaussée (2008)

2008-04-225 7.2.3 Adjudication d'un contrat pour l'achat d'une faucheuse télescopique

7.3 URBANISME

2008-04-226 7.3.1 Acquisition d'une servitude de drainage touchant une partie des lots 4 119 722 et 4 192 287 et une annulation d'une partie d'une servitude de drainage touchant une partie des lots 2 928 950 et 4 119 722, cadastre officiel du Québec (rue Unifix)

2008-04-227 7.3.2 Annulation du droit de superficie avec Cercle des Cantons au 15 boulevard de Bromont

2008-04-228 7.3.3 Participation de la Ville de Bromont à la mission FCM sur les collectivités viables 2008 en Colombie-Britannique

28 AVRIL 2008

2008-04-229 7.3.4 Signature du protocole d'entente avec Ski Bromont.com relativement à une conduite d'amenée

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2008-04-230 7.5.1 Allocation d'un budget additionnel pour la Fête du Chocolat

2008-04-231 7.5.2 Logo du Bureau d'accueil touristique de Bromont

2008-04-232 7.5.3 Fabrication d'une enseigne pour le Bureau d'accueil touristique de Bromont

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

2008-04-233 7.7.1 Augmentation de la contribution financière à la SODEB

2008-04-234 7.7.2 Allocation d'un budget pour le référendum consultatif du 8 juin 2008

2008-04-235 7.7.3 Acquisition par la Ville de Bromont du 46 rue Compton à Bromont

8. DIVERS

2008-04-236 8.1 Participation de la Ville de Bromont à la foire environnementale du Projet Écosphère 2008

2008-04-237 8.2 Entente relative au transport adapté AMI-BUS pour les personnes handicapées (2008)

2008-04-238 8.3 Cotisation annuelle au Réseau d'information municipale du Québec

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

2008-04-239 9.1 Salaires de formation aux pompiers à temps partiel

2008-04-240 9.2 Embauche de Monsieur Mathieu Morin au poste d'opérateur à l'usine de filtration

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

N.M. 10.1 Dépôt des documents transmis à la Ministre des affaires municipales et des régions relativement à la demande de la Ville de Bromont de changement de MRC

28 AVRIL 2008

N.M. 11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2008-04-241 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

2008-04-217

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipale du 28
avril 2008 avec la modification suivante :

Le sujet 10.1 est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉ

2008-04-218

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 7 AVRIL 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

28 AVRIL 2008

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 7 avril 2008.

ADOPTÉ

2008-04-219

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE MEMBRES
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 8 AVRIL
2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par le Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée tenue le 8 avril 2008.

ADOPTÉ

2008-04-220

**CONSEIL NATIONAL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION
CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS : FORMULAIRE DE
CONSENTEMENT**

ATTENDU QUE le 71^e congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités aura lieu à Québec, du 30 mai au 2 juin 2008 ;

ATTENDU QUE l'élection du Conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités se fera le 1er juin 2008 de 12h30 à 14h00 ;

28 AVRIL 2008

ATTENDU QUE la mairesse Madame Pauline Quinlan est intéressée par un poste au Conseil d'administration ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du formulaire de consentement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal de la Ville de Bromont est disposé à prendre en charge le coût de la participation de la mairesse Madame Pauline Quinlan, aux réunions du Conseil national d'administration de la Fédération Canadienne des municipalités pour l'année 2008.

ADOPTÉ

2008-04-221

**PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU
TOURISME ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE
DE BROMONT**

ATTENDU QUE le Ministère du Tourisme avec la collaboration d'ATR associées du Québec rendra hommage à l'élite de l'industrie avec le Concours des Grands Prix du tourisme québécois ;

ATTENDU QUE ce 23^e Gala des Grands Prix du Tourisme québécois permet d'honorer les hommes et les femmes dont l'engagement, la persévérance et la passion façonnent le visage de l'industrie touristique ;

ATTENDU QUE ce Gala aura lieu le 9 mai 2008 au Palais des congrès de Montréal ;

ATTENDU QU'il y aura également un cocktail à Loto-Québec dans le cadre de la Fête du chocolat le 13 mai prochain ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser deux (2) personnes à assister au 23^e Gala des Grands Prix du tourisme québécois le 9 mai 2008 au Palais de congrès de Montréal, pour un montant de **TROIS CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (380 \$)**, plus taxes.

28 AVRIL 2008

D'autoriser le trésorier à rembourser les dépenses inhérentes à ce Gala et au Cocktail de Loto-Québec qui se tiendra le 13 mai 2008.

ADOPTÉ

2008-04-222

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE
VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**

ATTENDU QUE l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, sont prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée à promouvoir avec équité, partout sur son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes ;

ATTENDU QUE les décisions prises par la Ville de Bromont en matière d'habitation, de culture, de sécurité, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain, ont une grande influence sur la santé de ses citoyens et citoyennes ;

ATTENDU QU'une approche multisectorielle et concertée dans la communauté de Bromont peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes ;

ATTENDU QUE l'administration de la Ville de Bromont désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en respectant ses champs de compétence et en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut favoriser la participation de ses citoyens et citoyennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques municipales favorisant la santé et qualité de la vie ;

ATTENDU QU'il est important que la Ville de Bromont assume le leadership d'une Ville en santé ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

28 AVRIL 2008

QUE la Ville de Bromont adhère au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'année 2008 et partage cette expérience avec d'autres municipalités.

QUE la Ville de Bromont adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé et renforçant les actions communautaires.

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **CENT DOLLARS (100 \$)**, toutes taxes applicables incluses, au Réseau québécois de Villes et Villages en santé, somme représentant la cotisation de la Ville de Bromont pour l'année 2008.

ADOPTÉ

2008-04-223

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA RUE FRONTENAC

ATTENDU QUE le Service de la Gestion et du développement du territoire a mandaté la firme d'ingénieurs Teknika HBA pour préparer les plans et devis et procéder à un appel d'offres pour la réfection de la rue Frontenac ;

ATTENDU QU'à la fermeture des appels d'offres, quatre (4) entrepreneurs nous ont déposés des soumissions conformes ;

ATTENDU la recommandation de la firme d'ingénieurs ;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour l'exécution de ce projet seront disponibles avec le règlement d'emprunt numéro 948-2008 lorsque celui-ci entrera en vigueur ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE confier à l'entreprise SINTRA INC. le contrat de réfection de la rue Frontenac pour la somme de **DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DOLLARS (297 000,00\$)**, toutes taxes incluses.

ADOPTÉ

28 AVRIL 2008

2008-04-224

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA
CHAUSSÉE (2008)**

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le marquage de chaussée pour la saison 2008 ;

ATTENDU QUE quatre (4) entrepreneurs ont été invités à soumettre des prix, que deux (2) d'entre eux ont recueilli les plans et devis, mais qu'un (1) seul nous a déposé une soumission conforme ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur qui nous a déposé une soumission est celui qui a fait le marquage par les années passées, qu'il connaît bien le territoire et qu'il fait un travail de qualité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour le marquage de chaussée pour l'année 2008 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie LIGNE DE STATIONNEMENT RIVARD INC., pour une somme totale n'excédant pas **QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000\$)**, toutes taxes incluses.

ADOPTÉ

2008-04-225

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE
FAUCHEUSE TÉLESCOPIQUE**

ATTENDU QUE lorsque la Ville de Bromont a fait l'acquisition d'un tracteur articulé en 2007, elle avait émis l'intention d'acquérir des équipements spécialisés pour faucher les fonds de fossés ;

ATTENDU QUE cette faucheuse télescopique sera munie d'une tête déchiqueteuse qui pourra à la fois faucher les hautes herbes dans les fonds de fossés et broyer des arbres allant jusqu'à 7 pouces de diamètre ;

ATTENDUE QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite ;

28 AVRIL 2008

ATTENDU QUE les sommes nécessaires à l'acquisition de cet équipement sont prévues au règlement d'emprunt numéro 948-2008 en voie d'adoption ;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat est conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt présenté au MAMR ;

ATTENDU QUE deux (2) fournisseurs ont répondu à notre appel d'offres sur invitation soit :

Équipements Inotrac inc. pour la somme de **59 823,00 taxes incluses**

René Riendeau inc. pour la somme de 61 968,38 taxes incluses ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture d'une faucheuse télescopique au plus bas soumissionnaire conforme, soit : **ÉQUIPEMENTS INOTRAC INC.** pour la somme de **CINQUANTE-NEUF MILLE HUIT CENT VINGT-TROIS DOLLARS (59 823,00 \$)**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2008-04-226

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE DE DRAINAGE TOUCHANT UNE PARTIE DES LOTS 4 119 722 ET 4 192 287 ET UNE ANNULATION D'UNE PARTIE D'UNE SERVITUDE DE DRAINAGE TOUCHANT UNE PARTIE DES LOTS 2 928 950 ET 4 119 722, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC (RUE UNIFIX)

ATTENDU QUE Unifix inc. est propriétaire du lot 4 119 722, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome ;

ATTENDU QUE Chasco inc. est propriétaire du lot 4 192 287, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, que sera officialisé incessamment ;

ATTENDU QU'une demande de déplacement d'un fossé existant servant à l'écoulement des eaux pluviales du boulevard de l'Aéroport fut faite par Unifix inc. à Ville de Bromont;

28 AVRIL 2008

ATTENDU QUE le fossé en question fut dévié de sa trajectoire initiale, aux frais d'Unifix inc., afin de permettre l'agrandissement de leur usine ;

ATTENDU QUE suivant ces travaux, Ville de Bromont doit acquérir une nouvelle servitude de drainage à l'emplacement du nouveau fossé et procéder à une annulation d'une partie de la servitude de drainage existante à l'emplacement de l'ancien fossé disparu;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de servitude et d'annulation d'une partie d'une servitude existante rédigé par Me Jacques E. Robert, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière de Unifix inc. une servitude de drainage permettant l'écoulement des eaux pluviales du boulevard de l'Aéroport, via un fossé, touchant une partie du lot 4 119 722, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de deux mille trois cent quatre-vingt-deux mètres carrés et six dixièmes (2 382,6 m²), montrée à la description technique préparée par Monsieur Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, dossier 4155.

QUE Ville de Bromont acquière de Chasco inc. une servitude de drainage permettant l'écoulement des eaux pluviales du boulevard de l'Aéroport, via un fossé, touchant une partie du lot 4 192 287, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, qui sera officialisé incessamment, représentant une superficie de cinq cent vingt-cinq mètres carrés et un dixième (525,1 m²), montrée à la description technique préparée par Monsieur Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, dossier 4155.

QUE Ville de Bromont renonce à une partie de son droit, publié le 7 février 1973, sous le numéro de publication 108336, dans une servitude de drainage permettant l'écoulement des eaux pluviales du boulevard de l'Aéroport, touchant une partie des lots 2 928 950 et 4 119 722, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant respectivement des superficies de mille cinq cent trente-deux mètres carrés et huit dixièmes (1 532,8 m²) et mille quatre cent cinquante-deux mètres carrés et cinq dixièmes (1 452,5 m²), montrée à la description technique préparée par Monsieur Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, dossier 4155.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me Jacques E. Robert, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude et d'annulation d'une partie d'une servitude substantiellement de même forme et teneur que celui soumis.

ADOPTÉ

28 AVRIL 2008

2008-04-227

**ANNULATION DU DROIT DE SUPERFICIE AVEC CERCLE DES
CANTONS AU 15 BOULEVARD DE BROMONT**

ATTENDU QUE Ville de Bromont et Cercle des Cantons ont signé, en date du 6 mai 2004, un acte de cession de propriété superficière en vertu duquel la Ville cédait à Cercle des Cantons, la propriété superficière du bureau de vente situé au 15 boulevard de Bromont ;

ATTENDU QUE cette cession de propriété a été modifiée par une convention en date du 13 avril 2006 ;

ATTENDU QUE les parties désirent maintenant mettre fin à leurs ententes contenues à la cession de propriété superficière ;

ATTENDU QUE la Ville désire reprendre, en date du 31 décembre 2007, tous les droits de propriété relativement à l'immeuble ci-haut mentionné ;

ATTENDU QUE Cercle des Cantons cède et abandonne en faveur de la Ville, tous les droits qu'il peut ou pourrait avoir à la propriété ;

ATTENDU QUE la présente convention est consentie en considération du paiement d'une somme de CINQ MILLE CINQ CENTS DOLLARS (5 500 \$) ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie de l'acte d'annulation rédigé par Me André Robitaille, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter l'acte d'annulation soumis par Me André Robitaille, notaire.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'acte d'annulation soumis.

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **CINQ MILLE CINQ CENTS DOLLARS (5 500 \$)** plus les taxes applicables, laquelle somme sera financé à même les surplus accumulés, en considération pour ladite convention d'annulation.

ADOPTÉ

28 AVRIL 2008

2008-04-228

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE BROMONT À LA MISSION FCM
SUR LES COLLECTIVITÉS VIABLES 2008 EN COLOMBIE-
BRITANNIQUE**

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) invite les représentants élus et les agents municipaux non-élus à participer à une délégation en Colombie-Britannique afin d'y faire un voyage d'études sur le développement durable intitulé Mission FCM sur les collectivités viables 2008 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est à l'avant-garde des nouvelles technologies vertes et que le développement durable est une priorité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à payer tous les frais d'inscription, de déplacements, de logements, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation de la mission FCM de la mairesse Madame Pauline Quinlan et Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion et du développement du territoire pour un montant n'excédant pas **SEPT MILLE DOLLARS (7 000,00 \$)**.

D'autoriser le trésorier à effectuer un amendement budgétaire pour assurer la disponibilité budgétaire de la dépense.

ADOPTÉ

2008-04-229

**SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC SKI
BROMONT.COM RELATIVEMENT À UNE CONDUITE D'AMENÉE**

ATTENDU QUE Ski Bromont.com désire remplacer sa conduite d'amenée d'eau utilisée pour la fabrication de la neige ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, un protocole d'entente concernant les modalités de réalisation dudit remplacement de la conduite.

28 AVRIL 2008

D'exiger du titulaire de l'entente le dépôt d'une lettre de garantie bancaire d'un montant de 20 000\$ devant servir à garantir l'ensemble des travaux de reconstruction des infrastructures municipales dans les emprises municipales et ce, pour une période d'une année.

ADOPTÉ

2008-04-230

**ALLOCATION D'UN BUDGET ADDITIONNEL POUR LA FÊTE DU
CHOCOLAT**

ATTENDU la demande d'une subvention supplémentaire de la part du promoteur de la Fête du chocolat ;

ATTENDU l'engagement par le promoteur de bonifier la programmation et l'aménagement visuel de la Fête du chocolat ;

ATTENDU l'analyse de la demande par le directeur du SLCVC-T ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder des crédits supplémentaires pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fête du chocolat de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000.00\$)** incluant toutes les taxes applicables.

D'autoriser le trésorier à effectuer un amendement budgétaire pour assurer la disponibilité budgétaire du versement de la subvention.

ADOPTÉ

28 AVRIL 2008

2008-04-231

LOGO DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE BROMONT

ATTENDU QU'une signature distincte est nécessaire pour souligner le caractère fort du tourisme de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme a fait réaliser un logo s'inspirant fortement de celui de la Ville en bonifiant le caractère de la montagne par l'épaississement de son trait supérieur et en ajoutant le mot tourisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le nouveau logo représentant le tourisme bromontois.

ADOPTÉ

2008-04-232

**FABRICATION D'UNE ENSEIGNE POUR LE BUREAU D'ACCUEIL
TOURISTIQUE DE BROMONT**

ATTENDU QUE le Bureau d'accueil touristique souhaite avoir une visibilité accrue pour attirer les touristes et les excursionnistes à Bromont ;

ATTENDU QUE le Bureau d'accueil touristique souhaite afficher son nouveau logo, inspiré du logo de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE le Bureau d'accueil touristique désire conserver la même signature que celle du Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme ainsi que des Ateliers municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le projet de modification des enseignes du Bureau d'accueil touristique.

28 AVRIL 2008

D'accorder des crédits supplémentaires de l'ordre de **CINQ MILLE HUIT CENTS DOLLARS (5 800 \$)**, taxes incluses, pour la création d'une nouvelle enseigne.

D'autoriser le trésorier à effectuer un amendement budgétaire pour assurer la disponibilité budgétaire de la dépense.

ADOPTÉ

2008-04-233

**AUGMENTATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA
SODEB**

ATTENDU le mandat accordé à la SODEB en développement économique;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte la promotion de projet structurant sur le territoire de la Ville de Bromont;

ATTENDU les recommandations de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'appropriation d'une somme de **TRENTE-TROIS MILLE DOLLARS (33 000 \$)** à même les surplus accumulés pour augmenter la contribution à la SODEB afin que cette dernière poursuive son mandat de développement économique.

ADOPTÉ

2008-04-234

**ALLOCATION D'UN BUDGET POUR LE RÉFÉRENDUM
CONSULTATIF DU 8 JUIN 2008**

ATTENDU QU'un référendum consultatif se tiendra le 8 juin 2008 relativement à la demande de changement de MRC de la Ville de Bromont ;

28 AVRIL 2008

ATTENDU QUE pour tenir un tel scrutin, il est nécessaire d'octroyer un budget afin de préparer les différentes étapes ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'allouer une somme de **SOIXANTE MILLE DOLLARS (60 000 \$)**, en conformité avec les prévisions budgétaires, pour tenir un référendum consultatif le 8 juin 2008 afin que la Ville de Bromont puisse consulter sa population sur sa demande de changement de MRC et d'autoriser l'appropriation de cette somme à même les surplus accumulés.

ADOPTÉ

2008-04-235

**ACQUISITION PAR LA VILLE DE BROMONT DU 46 RUE COMPTON
À BROMONT**

ATTENDU QUE le Conseil désire procéder à l'acquisition du 46 rue Compton afin d'y établir un parc intégré au cœur du village;

ATTENDU QUE des négociations se sont déroulées et qu'une entente est intervenue pour la somme de **CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS DOLLARS (137 500 \$)** autorisant aussi que le propriétaire quitte avec ses meubles et autres effets;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'acquérir l'immeuble sis au 46 rue Compton pour la somme de **CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS DOLLARS (137 500 \$)** plus les taxes applicables, laquelle somme sera prise à même les surplus accumulés.

DE mandater Me David Ménard afin de procéder à l'élaboration de l'acte d'achat.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents pertinents à cet effet pour et au nom de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

28 AVRIL 2008

2008-04-236

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE BROMONT À LA FOIRE
ENVIRONNEMENTALE DU PROJET ÉCOSPHÈRE 2008**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont se positionne en tant que leader régional en matière de développement durable ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a fait preuve d'innovation, notamment en matière de protection perpétuelle de centaines d'acres de terrains municipaux par la mise en place de sa stratégie de protection des espaces verts et milieux humides ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a conclu plusieurs ententes de conservation avec l'organisme Conservation de la Nature Canada ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et sa Société de développement économique sont à l'affût des nouvelles tendances vertes en matière de construction et d'aménagement favorisant la création d'espaces verts sur son territoire, tant au niveau résidentiel, commercial, touristique qu'industriel ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est soucieuse d'offrir à tous ses citoyens, peu importe le secteur, un accès à des sentiers multifonctionnels, des aires de jeux et des places publiques, municipales ou privées grâce à la mise en place d'ententes avec des propriétaires favorables à la qualité de vie de la collectivité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la participation de la Ville de Bromont à la Foire environnementale Écosphère, qui se tiendra les 27 et 28 septembre 2008, en tant que partenaire, pour la somme de **TROIS MILLE DOLLARS (3 000 \$)**, somme payable au Groupe Écosphère, ce qui permettra à la Ville de Bromont de bénéficier également d'un kiosque lors de ladite foire.

D'autoriser le trésorier à effectuer un amendement budgétaire pour assurer la disponibilité budgétaire de la dépense.

ADOPTÉ

28 AVRIL 2008

2008-04-237

**ENTENTE RELATIVE AU TRANSPORT ADAPTÉ AMI-BUS POUR
LES PERSONNES HANDICAPÉES (2008)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires du transport adapté des personnes handicapées AMI-BUS pour l'année 2008;

ATTENDU QUE la contribution financière de la Ville de Bromont est de 4 712,23\$ pour le transport adapté des personnes handicapées;

ATTENDU QU'un protocole d'entente sera signé pour le transport adapté AMI-BUS entre les villes ou municipalités avoisinantes et AMI-BUS;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve les prévisions budgétaires 2008 de la Ville de Granby concernant le transport adapté aux personnes handicapées.

D'autoriser le trésorier, à verser la somme de **QUATRE MILLE SEPT CENT DOUZE DOLLARS ET VINGT-TROIS CENTS (4 712, 23\$)** à la Ville de Granby, somme représentant la contribution financière de la Ville de Bromont pour l'année 2008 relativement au transport adapté des personnes handicapées.

D'autoriser le trésorier à effectuer un amendement budgétaire pour assurer la disponibilité budgétaire du versement de la contribution.

D'autoriser Monsieur le conseiller Serge Dion, et la greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont le protocole d'entente sur le transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2008.

ADOPTÉ

2008-04-238

**COTISATION ANNUELLE AU RÉSEAU D'INFORMATION
MUNICIPALE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite s'abonner au Réseau d'information municipale du Québec pour l'année 2008 ;

28 AVRIL 2008

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à verser la somme de **CINQ CENTS CINQUANTE DOLLARS (550 \$)**, plus les taxes applicables, à titre de cotisation annuelle au Réseau d'information municipale du Québec qui prendra effet le 1^{er} juin 2008.

ADOPTÉ

2008-04-239

SALAIRES DE FORMATION AUX POMPIERS À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE plusieurs nouveaux taux horaires ont été adoptés le 7 janvier 2008 par la résolution 2008-01-032 ;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, toute formation ou pratique était rémunérée pour un montant fixe de 40 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE toute formation soit payée à l'heure pour les heures réellement reçues en formation.

QUE les sommes suivantes soient payées :

- Formation donnée aux nouveaux pompiers (Pompier 1)
10,00 \$/heure;
- Formation spécialisée ou autre donnée aux pompiers **13,00 \$/heure.**

QUE ces nouveaux salaires soient effectifs à partir du 1^{er} janvier 2008.

ADOPTÉ

28 AVRIL 2008

2008-04-240

**EMBAUCHE DE MONSIEUR MATHIEU MORIN AU POSTE
D'OPÉRATEUR À L'USINE DE FILTRATION**

ATTENDU QU'un poste d'opérateur à l'usine de filtration était disponible depuis le 10 mars 2008, suite à la nomination de Monsieur Éric Jalbert au poste de technicien en assainissement et suivi de l'exploitation des réseaux;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne, tel que prévu à la convention collective en vigueur et que, par la suite, il a été affiché à l'externe ;

ATTENDU QUE, plusieurs candidats ayant été sélectionnés et passé une entrevue, le comité de sélection, composé de Nicolas Rousseau, directeur de la gestion et du développement du territoire, de Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, et de François Paquet, chef d'équipe à l'usine, a choisi le candidat correspondant au profil demandé, soit Monsieur Mathieu Morin;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Monsieur Mathieu Morin soit engagé au poste d'opérateur à l'usine de filtration, à partir du 5 mai 2008, au taux de la classe 2, an 1, employés manuels, de la convention collective en vigueur, avec une période de probation de 6 mois.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DES DOCUMENTS TRANSMIS À LA MINISTRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS RELATIVEMENT À LA
DEMANDE DE LA VILLE DE BROMONT DE CHANGEMENT DE
MRC**

Le sujet 10.1 est reporté à une séance subséquente.

28 AVRIL 2008

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2008-04-241

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE